

Plein emploi, stabilité des prix, négociation collective et le rapport Woods

Full Employment, Price Stability, Collective Bargaining and the Woods Report

Gérard Bélanger

Volume 25, numéro 1, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028100ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028100ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteur critique la troisième partie du rapport sur *Les relations du travail au Canada*. Deux problèmes y sont étudiés: la compatibilité des objectifs de plein emploi et de stabilité des prix et les relations entre la convention collective et ces objectifs.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, G. (1970). Plein emploi, stabilité des prix, négociation collective et le rapport Woods. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 25(1), 55–61.
<https://doi.org/10.7202/028100ar>

Plein emploi, stabilité des prix, négociation collective et le rapport Woods.

Gérard Bélanger

L'auteur critique la troisième partie du rapport sur Les relations du travail au Canada. Deux problèmes y sont étudiés : la compatibilité des objectifs de plein emploi et de stabilité des prix et les relations entre la convention collective et ces objectifs.

Enfin, des gens spécialisés en relations industrielles s'intéressent aux relations entre les variables économiques et la négociation collective. En effet, la troisième partie du rapport sur *Les relations du travail au Canada* « concentre son attention sur la difficulté qu'a éprouvée le Canada à poursuivre de façon simultanée, l'objectif de plein emploi et de stabilité des prix (et) sur les relations qui peuvent exister entre la négociation collective et ce problème »¹. Ce texte veut évaluer le « rapport de l'Équipe » sur ces deux questions.

Une première lecture laisse habituellement au lecteur une impression générale dont il ne peut que difficilement se départir par la suite. Pour ma part, la première lecture du troisième chapitre m'a laissé l'impression d'un long texte englobant une multitude de points rattachés au

BELANGER, Gérard, professeur, Département d'économique, Université Laval, Québec.

1. Rapport de l'Équipe spécialisée en relations du travail. *Les relations du travail au Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, p. 52.

sujet de façon plus ou moins directe. Pour cette raison, on n'y trouve pas d'analyses précises sur les questions que se posent les membres de l'Équipe.

Choix entre plein emploi et stabilité des prix

À ce chapitre, le rapport ne fait que reprendre le travail du Conseil économique du Canada contenu dans son troisième exposé annuel² : après avoir défini les courbes d'options ou courbes Phillips, il rappelle les trois causes de l'inflation qu'on retrouve dans tout « manuel » standard et donne une évaluation sommaire de l'expérience canadienne.

À ce sujet, le défaut principal du rapport est de n'avoir pas insisté sur l'importance des facteurs extérieurs dans l'évolution des prix au Canada. Pourtant, l'étude spéciale du Conseil économique, d'où l'on a tiré les courbes d'options, avait été explicite sur ce point :

« Perhaps the most striking feature of our results is the powerful influence which foreign — especially U.S. — prices and wages have on the stability of Canadian consumer prices and wages »³.

Quelques paragraphes plus loin, l'étude dégageait les corollaires de cet état de choses en matière de politique économique relative à l'inflation :

« In view of the influence of foreign prices and costs and of the limitations of domestic policy, the price objective for Canadian economic policy can perhaps be sensibly defined only in relation to U.S. and other foreign prices. Thus, one might define Canada's price objective as not allowing prices in Canada to rise faster than in the United States, or as holding the rise in Canadian prices to a certain percentage below or above the rise in U.S. prices. By casting the definition of the price level objective for economic policy in these terms, one would explicitly recognize the paramount importance of the prices of goods and services imported from the United States and other foreign countries in determining Canadian prices. Consequently, a policy objective defined in these terms would, in our view, imply, as well, a healthy recognition of the limitations of Canadian policy in offsetting these external influences »⁴.

2. Conseil économique du Canada, *Troisième exposé annuel : Les prix, la productivité et l'emploi*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966.

3. Ronald G. BODKIN, Elizabeth P. BOND, Grant L. REUBER, Russel ROBINSON, *Price stability and High Employment: The Options for Canadian Economic Policy*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 178. (Le Conseil économique n'a pas jugé bon de traduire cette étude).

4. Ronald G. BODKIN et al, *op. cit.*, p. 180.

En effet, dans une économie très ouverte, en système de taux de change fixe, le dilemme ne se pose pas entre le plein emploi et la stabilité des prix, mais plutôt entre le plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements. Le taux d'intérêt et le rythme d'inflation deviennent alors plus ou moins « donnés » de l'extérieur. Même si le Canada conserve quelque influence sur l'écart des taux d'intérêt et d'inflation avec l'étranger, la politique économique doit explicitement tenir compte du caractère ouvert de l'économie canadienne⁵. Ainsi obligé d'accepter la montée des prix, le gouvernement canadien devrait se soucier des moyens à prendre pour atténuer les effets discriminatoires de l'inflation sur les individus : l'indexation plus étendue des prestations de retraite et l'introduction d'obligations gouvernementales indexées seraient un début d'initiative dans cette voie⁶.

Alors que la troisième partie du rapport touche un grand nombre d'aspects du problème de l'inflation, on s'étonne que les membres de l'Équipe aient omis d'analyser la précision des différentes mesures de l'inflation, c'est-à-dire les indices de prix. La seule étude sérieuse⁷ portant sur les indices de prix canadiens remonte déjà à plusieurs années et elle mériterait d'être approfondie. On sait combien il est difficile de mesurer le produit de plusieurs services et donc la variation de leur prix. Par ailleurs, ce secteur a absorbé plus de quatre-vingt pour cent de l'augmentation de main-d'oeuvre de l'après-guerre. Il y a aussi la question des taxes indirectes qui sont incorporées aux prix du marché, mais dont la contrepartie, dépenses gouvernementales, n'apparaît nulle part.

Inflation et négociation collective

L'économiste serait malvenu de s'étonner que le rapport n'aboutisse pas à des conclusions définitives sur la liaison entre la négociation collective et le double objectif de plein emploi et de stabilité des prix. Il est cependant permis de reprocher à l'Équipe de ne pas avoir intégré son analyse dans un modèle précis. Les courbes de Phillips étaient toutes

5. Une économie ouverte peut toujours lutter contre l'inflation par une réévaluation périodique de sa monnaie. L'Allemagne l'a faite à deux reprises au cours des années 60.

6. Le rapport a recommandé, au paragraphe 650, de telles politiques ainsi que des indemnités plus généreuses pour ceux qui sont sans travail en raison des conflits d'objectifs.

7. A. ASIMAKOPOULOS, *The Reliability of Selected Price Indexes as Measures of Price Trends*, (Working paper prepared for the Royal Commission on Banking and Finance), Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962.

indiquées pour cette intégration, si on ne tient pas compte des objections soulevées plus haut relativement au caractère ouvert de l'économie canadienne. Le problème est d'analyser les différentes caractéristiques de la négociation collective, susceptibles de déplacer vers l'origine, la zone des options ou la courbe Phillips du moins la partie de la courbe entre 3 et 5.5% de chômage, écart réaliste dans la situation actuelle et le proche avenir.

Cette formulation n'est pas nouvelle : Samuelson et Solow écrivaient en 1960 :

« What is most interesting is the strong suggestion that the relation, such as it is, (la courbe Phillips) has shifted upward slightly but noticeably in the forties and fifties... The apparent shift in our Phillips' curve might be attributed by some economists to the new market power of trade-unions. Others might be more inclined to believe that the expectation of continued full employment, or at least high employment, is enough to explain both the shift in the supply curve, if it is that, and the willingness of employers to pay wage increases in periods of temporarily slack demand »⁸.

Perry a voulu montrer que la courbe Phillips, les variations des salaires horaires étant définies comme variable indépendante, s'était déplacée par suite de l'introduction des « guideposts » américains⁹. De même l'étude spéciale du Conseil économique, après avoir étudié les courbes d'options de différents pays, concluait :

« In the foregoing sections, we have found evidence that is generally consistent with the view that the income policies adopted in the United States, Britain and France have had some effect (at least in the short run) in restraining the rate of increase in wages »¹⁰.

En utilisant le cadre des courbes Phillips ou le cadre plus approprié pour le Canada des courbes d'options entre le surplus de la balance des paiements et le taux de chômage, on aurait pu évaluer la possibilité de déplacement des courbes inhérentes à la « Formule Pearson » et à la « parité de salaires », de même que la possibilité de déplacement par suite

8. Paul A. SAMUELSON and Robert SOLOW, « Analytical Aspects of Anti-inflationary Policy », in *American Economic Review*, Vol. 50, May, 1960, p. 189.

9. G. L. PERRY, « Wages and the Guideposts », *American Economic Review*, Vol. 57, Sept., 1967, pp. 897-899. Le tout est présenté dans Douglas A. SMITH, « Collective Bargaining Results », dans le présent numéro de *Relations industrielles* et commenté dans le numéro de juin 1969 de l'*American Economic Review*.

10. Ronald G. BODKIN, et al, *op. cit.*, p. 274.

de l'introduction de politiques de revenu et de recyclage de la main-d'oeuvre. Nous n'ignorons pas cependant que l'estimation précise des effets de ces différentes politiques demeurent remplies d'embûches.

En plusieurs endroits, l'analyse économique que développe le rapport est faible. Le traitement qu'il fait de la parité des salaires dans l'industrie automobile oublie toute analyse et mérite qu'on s'y arrête¹¹. L'argument souvent avancé pour justifier cette parité était que la productivité était la même dans les deux pays. Le mot productivité est un de ces termes qu'on emploie à toutes les sauces et qui perd toute signification. L'économiste établit une distinction entre la productivité moyenne et marginale d'un facteur. La productivité élevée est perçue comme une cause de salaires élevés. La théorie micro-économique de la firme insiste plutôt sur la relation inverse. En effet, si les salaires sont relativement plus élevés dans un secteur, il y a incitation à utiliser plus de capital relativement à la main-d'oeuvre et ainsi la productivité moyenne et marginale du travail sera accrue. Des salaires relativement bas entraînent l'effet inverse.

L'accord entre le gouvernement canadien et celui des États-Unis sur les produits de l'industrie automobile créait un marché commun des automobiles et pièces détachées et favorisait ainsi l'intégration de l'industrie¹². Sans une augmentation anormale des salaires, l'Accord devait permettre un déplacement relatif de la production vers le Canada. Ainsi pour un niveau d'emploi donné, le Canada aurait un surplus plus grand (ou un déficit plus petit) de la balance des paiements. Si on l'exprime de l'autre façon, pour un surplus donné de la balance des paiements, le Canada pourrait atteindre un niveau d'emploi plus élevé.

Le moyen tout désigné d'annuler ces effets est d'augmenter le niveau des salaires canadiens dans l'industrie de l'automobile.

Rien d'étonnant donc que cette parité des salaires entre les deux pays fût débattue dans les négociations américaines : les syndiqués américains avaient tout intérêt à réduire l'attrait de la production canadienne. Au Canada, la parité favorise les membres actuels du syndicat, tandis que la non-parité favorise ceux qui auraient été embauchés grâce à l'expansion relative de la production canadienne. Ces derniers n'étaient pas représentés aux tables de négociations.

11. L'Équipe de spécialistes avait demandé à Paul et Ronald Wonnacott une étude sur les conséquences de la parité des salaires avec les États-Unis. Le moins qu'on puisse dire est que cette étude ne transpire pas dans le texte du rapport.

12. L'accord comportait cependant certaines clauses à caractère très protectionniste.

La parité des salaires n'a rien de vertueux. Comme l'affirme le professeur Dehem dans son livre d'introduction à l'économie :

« Les disparités interrégionales de salaires doivent être acceptées comme la conséquence de l'imparfaite mobilité interrégionale des travailleurs. Leur réduction par la simple pression syndicale ne peut qu'aggraver les disparités interrégionales du chômage »¹³.

Et on pourrait ajouter : favoriser la concentration industrielle.

Conclusion

La troisième partie du rapport Woods porte sur deux problèmes, la compatibilité des objectifs de plein emploi et de stabilité des prix et les relations entre la convention collective et ces objectifs. Sur le premier problème, le rapport se limite à du « déjà vu », spécialement dans les pages du troisième exposé annuel du Conseil économique. Il oublie d'insister sur le caractère ouvert de l'économie canadienne et sur l'importance de la balance des paiements dans les options possibles. Sur le deuxième point, on ne peut reprocher au rapport de n'avoir pas abouti à des conclusions définitives sur le problème. Semblable reproche s'adresserait plutôt à l'ensemble des économistes. Cependant, on doit déplorer l'absence d'intégration des différentes parties du travail, ainsi qu'une certaine propension à éviter l'analyse économique au profit d'une série de commentaires. Plusieurs chapitres des exposés annuels du Conseil économique nous avaient déjà habitués à cette sorte de présentation.

FULL EMPLOYMENT, PRICE STABILITY, COLLECTIVE BARGAINING AND THE WOODS REPORT

Part three of the Report of the task force on labour relations "focuses on the difficulty Canada has had in attempting to achieve full employment and stable prices simultaneously, and on the relationship of collective bargaining to that problem".

With respect to the first question, the Report does not adequately emphasize the overwhelming importance of external factors in the movement of Canadian prices. In an open economy under fixed exchange rates, the trade-off is not really between full employment and price stability, but more likely between full employment and balance of payments equilibrium. Given this externally determined constraint, one of the most valid courses of action for Canadian economic policy is to seek to alleviate the discriminatory effects of inflation on individuals.

13. Roger DEHEM, *Initiation à l'économie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, p. 46.

The Report does not reach definite conclusions regarding the relationship between collective bargaining and the double objective of full employment and price stability. In that respect, it is merely a reflection of the state of economic knowledge. The authors could however be criticized for not having set out the various questions raised within the framework of an analytical model. While accurate measurement of policy effects is always hard to obtain, Phillips' curves, or better for Canada, trade-off curves between balance of payments surpluses and unemployment rates could have been relied upon as an appropriate framework for assessing the effects of alternative policies.

Also evident in the report is the tendency to adopt the commentary approach at the expense of the more useful approach of economic analysis. A case in point is the discussion of wage parity between Canada and the U.S.A. : not even elementary analytical tools are brought in.

INDEX ANALYTIQUE

L'Asyvol (analyse synthétique par vocabulaire libre) consiste à ordonner alphabétiquement les rubriques utilisées dans un index, les faisant suivre de l'analyse documentaire de laquelle elles découlent.

Le documentaliste fait une analyse succincte de l'article ou du document dépouillé ; l'on y ajoute la référence bibliographique et la cote ; le tout est mis sur ruban magnétique après transposition sur fiches perforées IBM.

De ce ruban magnétique, l'ordinateur électronique génère quatre index :

- A—Index bibliographique donnant la référence complète de l'article dépouillé.
- B—Index des auteurs dont les articles ont été dépouillés.
- C—Index des auteurs dont les ouvrages ont été recensés.
- D—Index méthodique groupant en dix grandes classes tous les articles dépouillés.
- E—Index analytique des rubriques utilisées pour retrouver l'article.

INDEX ANALYTIQUE: publication mensuelle; préparé conjointement par la Bibliothèque de l'Université Laval (Québec) et par le Service des bibliothèques de la Fédération des Collèges classiques (Montréal); édité par les Presses de l'Université Laval ; réalisé par le procédé ASYVOL (analyse synthétique par vocabulaire libre).

Comité de direction: Guy Forget, président; Paul Francoeur, secrétaire; Bernard Vinet et Gabriel Allard, c.s.c., conseillers.

ABONNEMENTS : — *abonnement annuel (refonte non comprise) : \$60.00 ;*
— *refonte annuelle (en plus de l'abonnement) : \$15.00 ;* — *refonte annuelle (sans l'abonnement) : \$60.00.*

ADRESSE : Centre de Documentation, Bibliothèque de l'Université Laval, Cité Universitaire, Sainte-Foy, Québec, Canada.